DEPARTEMENT DU JURA Arrondissement de LONS - LE - SAUNIER. Canton d'ORGELET. Mairie de PLAISIA 39270

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 AVRIL 2014

Nombre de conseillers

En exercice : 11

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil

Municipal, après convocation légale, étant assemblé en session ordinaire, au lieu

Présents: 9 habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc

Votants: 9 BOILLETOT, Maire.

 $\underline{Pr\'{e}sents}: Mmes\ Brigitte\ GUICHARDOT, Marion\ MAUFOUX, Bernadette$

MENOUILLARD

Mrs Jean-Marc BOILLETOT, Philippe BORDAS, Frédéric BOUQUIN, Frédéric FARINETTI, Patrick LUSSIANA, Jean-Baptiste PELLEGRINI.

Absents excusés : Mrs Joël BOUZIGON et Jean-Claude MARECHAL

Absents:

<u>Date de convocation</u>: 09/04/2014 <u>Date d'affichage</u>: 23/04/2014

A été élu(e) secrétaire de séance : Melle Marie-Pierre MASSY (secrétaire de mairie)

OBJET: APPROBATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste PELLEGRINI, 1^{er} adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMMUNE

COMMUNE	RÉSULTAT 2013	RÉSULTAT CLÔTURE 2013
FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT TOTAL	+ 17 318.36 € + 16 330.23 € + 33 648.59 €	+ 87 907.88 € + 15 992.55 € + 103 900.43 €
EAU ET ASSAINISSEMENT	RÉSULTAT 2013	RÉSULTAT CLÔTURE 2013
FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT	+ 5 370.46 € - 19 102.08 €	+ 50 233.03 € - 14 402.35 €
TOTAL	- 13 731.62 €	+ 35 830.68 €

- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui s'est retiré et ne participe pas au vote, approuve par 8 voix pour et 0 voix contre, les comptes administratifs de la commune et de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2013.

OBJET: AFFECTATION DES RESULTATS 2013

COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2013 a généré un excédent de fonctionnement de 17 318.36 €. Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 70 589,52 €, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 87 907.88 €.

Le Conseil Municipal décide de les affecter comme suit :

EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2013 a généré un excédent de fonctionnement de 5 370.46 €. Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 44 862,57 €, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 50 233.03 €.

Le Conseil Municipal décide de les affecter comme suit :

OBJET: VOTE DES 4 TAXES COMMUNALES

A ce jour les taux des quatre taxes sont les suivants :

Taxe d'habitation: 11,58 %
Taxe sur le foncier bâti: 10,63 %
Taxe sur le foncier non bâti: 16,16 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 12,13 %

Monsieur le Maire propose que nous n'augmentions pas les taux. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de garder les taux inchangés.

OBJET: VOTE DU BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2014

Après la présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section FONCTIONNEMENT: 152 674.88 € Section INVESTISSEMENT: 100 630.55 €

OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2014

Après la présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif assainissement qui s'équilibre en recettes et dépenses à :

Section EXPLOITATION: 50 280.68 € Section INVESTISSEMENT: 36 607.00 €

OBJET : ACCEPTATION DE CHÈQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le recouvrement suivant :

- Chèque de GROUPAMA d'un montant de 669,25 Euros en règlement du remboursement des dommages subis lors de l'effraction de la mairie du 3 décembre 2013,

OBJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'AGENT D'ENTRETIEN

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de renouveler pour un an à compter du 01 mai 2014, le contrat de travail de Dominique LUSSIANA, en qualité d'Adjoint Technique 2ème classe. Elle sera rémunérée sur la base du 4ème échelon de l'échelle 3 de la Fonction Publique Territoriale, indice brut 337, majoré 319, pour un horaire hebdomadaire de 2 heures.

OBJET: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2014

Le Conseil Municipal après délibération, décide d'attribuer les subventions suivantes :

-	ADMR France Alzheimer Association des Donneurs de sang	50 Euros 50 Euros 150 Euros
-	Association Entraide Orgelet :	100 Euros
-	Restaurants du cœur	150 Euros
-	Souvenir Français	90 Euros
-	Téléthon AFM	150 Euros
-	Association sportive	75 Euros
-	Association scléroses en plaque	150 Euros
-	Club Bellevue	100 Euros
-	Foyer Socio Educatif	75 Euros
-	Ligue contre le cancer	100 Euros
-	Foyer Rural d'Orgelet	60 Euros
-	Croix Rouge Française (épicerie sociale)	50 Euros

OBJET: CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES ZA 30 ET ZB 38

Suite à l'achat par la Commune de PLAISIA des parcelles ZA 30 et ZB 38 à l'Association Foncière de PLAISIA, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de les faire classer dans le domaine public. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander à la DDT la révision du tableau de classement des Voies Communales.

OBJET: NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Vu l'élection du nouveau Conseil Municipal et la nécessité de nommer un correspondant défense, le Conseil Municipal, après délibération, nomme Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, correspondant défense pour la commune de PLAISIA.

<u>OBJET : DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES DU JURA</u>

Vu l'élection du nouveau Conseil Municipal,

Considérant que la commune de Plaisia est adhérente à l'association départementale des communes forestières, le Conseil Municipal doit désigner un titulaire et un suppléant.

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne comme représentants :

- Titulaire: Patrick LUSSIANA

- Suppléant : Jean-Baptiste PELLEGRINI

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme Le Maire